



Académie Internationale de Coupe de Paris
Ecole Supérieure des Modélistes de l'Habillement



RAPPEL
PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR
APPORTER VOTRE SOUTIEN À L'AICP !!!

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

INVESTISSEZ DANS LE MONDE DE LA MODE DE DEMAIN

POURQUOI SOUTENIR L'AICP ?

L'Académie Internationale de Coupe de Paris (AICP), **l'école de référence des modélistes** du vêtement en Homme, Femme et Enfant, est le partenaire incontournable des entreprises Françaises à la recherche de **talents et de futurs professionnels de l'habillement en moulage, patronnage, gradation, normalisation, CAO, mesure industrielle et fabrication.**

Reconnu comme le **leader des métiers techniques de l'habillement** depuis sa création en 1830, l'Académie travaille avec les ateliers des principales **Maisons de Couture et de Prêt à Porter**, et reste un acteur majeur pour les sites de production chez les **façonniers et fabricants.**

Reconnu comme le
leader de la
formation des
métiers techniques
de l'habillement

L'AICP intervient dans ses propres locaux en **formation initiale.** Elle réalise également en **formation continue** des interventions techniques exclusives et spécifiques pour le compte des entreprises.

La qualité de nos systèmes, de nos **méthodes techniques** et de nos enseignants-experts assure à nos stagiaires un **professionnalisme reconnu** ainsi qu'une excellente insertion professionnelle de nos diplômés.



La **Fédération Française des Industries du Vêtement Masculin (FFIVM)** ainsi que la **Fédération de la Chemiserie - Lingerie** ont décidé d'être parties-prenantes dans la gouvernance de l'AICP et garantissent la nécessaire adaptation de ses formations aux besoins des demandes des entreprises du secteur.

L'AICP dont les formations sont **certifiées au niveau 5** est également agréée par la **Commission Paritaire de l'Emploi-Formation** de l'Union Française des Industries Mode et Habillement (UFIMH).

Jean-Philippe Vauclair
Président

Lionel Guerin
Vice-Président



BUDGET 2021 :

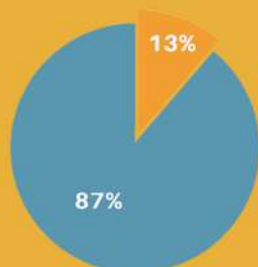
Vous êtes indispensables pour innover et renforcer notre ambition pédagogique et l'accueil de nos étudiants. Les financements reçus grâce à la taxe d'apprentissage permettront :

- De **renforcer et de renouveler** les moyens pédagogiques et les matériels techniques indispensables mis à disposition de nos étudiants ;
- D'**acquérir** les équipements numériques nécessaires au développement d'un enseignement en ligne de qualité ;
- D'**investir** dans des équipements renforçant la qualité d'accueil et l'environnement professionnel de nos étudiants.



DÉCOMPOSITION DE LA TAXE AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE 2021

13% de la taxe, appelé « solde de la taxe d'apprentissage » versés en direct à l'AICP ou à l'établissement de votre choix.



87% de la taxe d'apprentissage versés à votre OPCA de branche et destinés au financement des contrats en apprentissages (les CFA).

MODE DE VERSEMENT & AFFECTATION

Le versement du solde de votre taxe d'apprentissage s'effectue jusqu'au **31 mai 2021** par le mode de versement de votre choix (chèque ou virement bancaire), directement à l'AICP.

Vous trouverez ci-joint le bordereau de versement du solde de votre taxe d'apprentissage à l'AICP. À réception de ce dernier, un reçu libératoire vous sera adressé.

Impliquez-vous sur l'attribution de votre solde de taxe d'apprentissage en désignant l'AICP comme bénéficiaire et soutenez ainsi la formation des modélistes de l'habillement de demain !





ACADÉMIE INTERNATIONALE DE COUPE DE PARIS

École Supérieure des Modélistes de l'Habillement

41 bd du Général Martial Valin 75015 Paris – 01 45 57 60 60 – info@aicp.fr – www.aicp.fr

BORDEREAU DE VERSEMENT DU SOLDE DE 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ACADÉMIE INTERNATIONALE DE COUPE DE PARIS

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Domaine d'activité _____

N° SIRET _____

PERSONNE RESPONSABLE DE LA CONTRIBUTION DANS L'ENTREPRISE

Nom _____

Prénom _____

Téléphone _____

E-mail _____

VERSER LE SOLDE DE LA CONTRIBUTION

ACADÉMIE INTERNATIONALE DE COUPE DE PARIS

CODE UAI : **075 5538 M**

SIRET : **339 139 123 000 22**

Le versement du solde de 13% de la taxe d'apprentissage s'effectue entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2021.

Montant versé : _____ €

Choisissez votre mode de versement :

Par virement

Merci de préciser dans l'ordre de virement « Taxe d'Apprentissage 2021 ».

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

IBAN : FR76 1020 7004 2620 2105 6289 347

BIC : CCBPFRPPMTG

Par chèque

Merci de joindre ce bordereau à votre chèque.

Ordre : Académie Internationale de Coupe de Paris

Pour tous renseignements, veuillez contacter notre service comptable :

01 45 57 64 15 ou 01 45 57 60 60 ou compta@aicp.fr

Nous vous remercions de votre soutien à l'Académie Internationale de Coupe de Paris !